

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le

ID : 077-217703636-20211028-DEL2143BIS-DE



LE PIN

RÉVISION ALLEGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

BILAN DE LA CONCERTATION

28 OCTOBRE 2021

Mairie de Le Pin
6 rue de Courtry
77181 Le Pin

Préalablement à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme par le conseil municipal, il convient de tirer le bilan de la concertation conformément à l'article L103-6 du code de l'urbanisme.

Rappel

La délibération en date du 02 juillet 2020 prescrivant la révision allégée du PLU de la commune de Le Pin a défini les modalités de la concertation suivantes :

- *Publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation dès l'approbation de la présente délibération sur le site internet de la ville, dans un journal local diffusé dans le département,*
- *Création d'une rubrique « révision allégée du PLU » sur le site de la ville,*
- *Mise à disposition en Mairie d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public accompagné d'un dossier du projet de révision en cours, et ce jusqu'à ce que le conseil municipal titre le bilan de la concertation.*

Bilan de la concertation

L'ensemble des modalités définies lors de la délibération du 02 juillet 2020 a été respecté.

A l'issue de l'examen des observations consignées dans le registre, le bilan de la concertation est le suivant :

Observations émises dans le cahier d'expression disponible en Mairie (à partir du 1^{er} février 2021)

1 observation a été émise

DESIGNATION	DATE	OBJET
Monsieur Philippe DUVEY	19/02/2021	<p>Remarques sur le projet :</p> <p><i>Le côté est de l'Alcy est en voie de de profondément de la voie d'accès face par là, et même comme cela semble être le cas jusqu'à la Dhuis, la continuité de la promenade de la Dhuis sera-t-elle assurée ?</i></p> <p>Réponse de la commune : La Dhuis est située au Nord de la limite actuelle de l'exploitation, à 50m, séparée par une bande boisée et le merlon périphérique. Cette disposition perdurera et le projet n'interfère en rien sur cette promenade.</p> <p><i>en un premier moment -</i></p> <p><i>- La partie qui reste boisée autour du village sera-t-elle ainsi préservée ? L'exemple de la partie entièrement déboisée à l'est de l'usine est déjà assez rebutant.</i></p> <p>Réponse de la commune : La partie boisée autour du village est conservée et augmentée car la totalité du talus situé à l'Est de la plaine du Courgain sera reboisée lors des différentes phases de réaménagement de la carrière. Ces dispositions (implantations, essences, densité...) seront fixées par arrêté préfectoral, en accord avec les parties prenantes.</p> <p><i>- Des compensations financières sont-elles prévues ? A quand le reboisement ?</i></p> <p>Réponse de la commune : Des boisements compensatoires sont prévus et seront réalisés selon les souhaits de la commune et après accord de l'administration en priorité par rapport aux versements de compensations financières.</p>

Commune de LE PIN

- Cela a déjà été dit, mais il faut le redire, on ne peut être la jouable de l'île de France avec des remblais aux contrôles approximatifs, et potentiellement toxiques!

Réponse de la commune :

Toute admission de remblais est soumise à des procédures comprenant notamment des tests et des analyses préalables. Seules les terres issues de terrassement de la région, correspondant aux critères d'admissibilité, seront admises avec un contrôle strict lors de la réception et un suivi à fournir à l'administration de tutelle.

CONCLUSION

Il a été pris connaissance des observations émises durant la phase d'étude pour la définition du projet de révision allégée du PLU en vue de son arrêt.

Il est rappelé que le projet de révision allégée du PLU sera soumis par la suite à une enquête publique ce qui permettra aux habitants et usagers de faire les observations qu'ils jugeront nécessaires.

Il est conseillé d'une manière générale de se rendre à l'enquête publique du PLU pour rencontrer le commissaire enquêteur qui dans le cadre de son rapport d'enquête émettra un avis sur les observations et demandes qui lui auront été faites.

Au vu des observations recueillies sur le projet de révision allégée n°1 du PLU, le conseil municipal tire un bilan positif de cette concertation.

Ce bilan met fin à la phase de concertation.
